



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 avril 2021, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 642 intitulé: « *Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de modifier les projets admissibles ainsi que les critères d'évaluation* ».

Ce règlement a pour objet de permettre que les projets en lien avec les commerces contraignants et les commerces de grande surface soient admissibles à une demande dans les zones « PAT ». Ce règlement a également pour objet d'ajouter un critère d'analyse et les documents à soumettre en lien avec les mesures d'atténuation des nuisances potentielles liées au projet.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 21 avril 2021. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 21 avril 2021. Le règlement n° 642 est donc en vigueur depuis le 21 avril 2021.

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 27 AVRIL 2021.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de Ville, sur le site web de la Ville de Waterville.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour d'avril 2021.

Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière